

Procès Verbal du conseil municipal du 13 février 2024

Étaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Château Gilles - Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Morel Evelyne – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Berté Véronique à Marie-Sophie Descouens, Camille Berna à Morel Evelyne, Monnin Marie-Andrée à Arnaud Gérard

Secrétaire de séance : Marie-Sophie Descouens

Vote du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2023 : Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1) Travaux Rue Molinier et Rue du Porche : Choix de l'entreprise

Afin de réaliser les travaux de revêtement Rue Molinier et Rue du Porche, suite à la consultation lancée 3 offres ont été reçues :

- Ferrini : 61 257.40 € ht - 73 508.88 € ttc
- Variantes : 6 252,00 € ht - 7 502.40 € ttc
- Cabanel TP : 71 486.00 € ht – 85 783.20 € ttc
- TPSM : 66 881.00 € ht – 80 257.20 € ttc

Suite à la commission d'appel d'offres réunie le 6 février 2024, il est proposé au conseil de retenir l'offre la mieux-disante au regard des prestations techniques et du prix, soit l'offre de l'entreprise Ferrini avec la variante.

Vote à l'unanimité.

2) Travaux Chemin de de la Marelle partie haute : Choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour les travaux Chemin de la Marelle partie haute : 3 offres ont été reçues :

- Eurovia : 24 340.00 € ht - 29 208.00 € ttc
- Colas : 18 722,00 ht – 22 466.40 € ttc
- France TPM : 22 409.50 ht – 26 891.40 € ttc

Suite à la commission d'appel d'offres, réunie le 6 février 2024, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante au regard des prestations techniques et du prix, soit l'offre de l'entreprise Colas.

Vote à l'unanimité.

3) Adhésion au nouveau groupement de commandes achat Energies avec Hérault Energies

Afin de bénéficier d'une tarification avantageuse pour l'achat d'électricité, il est proposé au conseil d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec Hérault Energies. Une convention sera signée avec la commune.

Vote à l'unanimité.

4) Création d'un poste de Brigadier-Chef Principal (suite à la suppression du poste de Gardien-Brigadier)

Le conseil municipal avait créé un poste de Gardien-Brigadier. Suite au recrutement lancé en septembre 2023 et la difficulté de trouver une personne, une candidature de Brigadier-Chef principal a été retenue. Il convient donc de supprimer le poste de Gardien-brigadier et de procéder à la création du poste de Brigadier Chef Principal.

Vote à l'unanimité.

5) Autorisation à la commune pour se défendre devant le Tribunal Administratif

Suite à une requête d'un administré au tribunal administratif de Montpellier contestant une décision sur l'urbanisme, il convient que la commune engage une action devant ce tribunal et demande l'autorisation au conseil. Il propose de choisir l'avocat SCP Territoires Avocats.

Vote à l'unanimité.

Procès Verbal du conseil municipal du 13 février 2024

QUESTIONS DIVERSES

1) Acquisition de la parcelle juxtaposée au cimetière : modification

Par délibération du conseil du 26 juin 2023, le conseil avait voté l'acquisition de la parcelle juxtaposée au cimetière pour un montant de 12 000 €.

Suite au document d'arpentage, la surface est différente et le notaire a demandé de modifier la délibération. Il est proposé au conseil d'acquérir la parcelle au prix forfaitaire de 12 000 €.

Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Repas des anciens offert par la municipalité : 23 mars 2024
- Carnaval : 30 mars 2024
- Retrouvailles des anciens élèves : 8 juin 2024
- Fonctionnement des salles au quotidien et locations seront revus, suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes
- Utilisation interdite du désherbant dans les rues et cimetière (solution : achat d'une machine mais plus onéreux)
- Restriction d'eau identique à celle du mois d'août actuellement

Le conseil est clos à 19h15

Le Maire
David Astruc

